

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-

Siège social : Immeuble COMAR- Avenue Habib Bourguiba 1001 Tunis.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 14 mai 2010 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial des co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2009, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Ahmed ABDELKEFI et Louis DERROYE ainsi que les sociétés SICOF et AXA en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2010
- Monsieur Rachid BEN JEMIA	2010
- La Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN »	2010
- Monsieur Elyes JOUINI	2010
- Monsieur Rachid BEN YEDDER	2011
- Monsieur Béchir BEN YEDDER	2011
- M. Ahmed ABDELKEFI	2012
- M. Louis DERROYE	2012
- SICOF	2012
- AXA	2012

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Constatant que le mandat de la Société Générale de Révision Comptable « SOGER », représentée par M. Fethi Romchani, arrive à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire désigne la société « GAC – La Générale d'Audit et Conseil », représentée par M. Chiheb GHANMI, en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de distribuer un dividende de 4,200 dinars par action, soit un total de 10 500 000,000 dinars.

Le reliquat, soit 7 671 596,582 dinars, sera affecté au compte « réserves pour toutes éventualités ».

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2010 à 160 000,000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2010 à 30 000,000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente réunion, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à